



Déclaration liminaire CNESER du 12 juin 2020 Présentation de la LPPR

Madame la Ministre,

Je me permets aujourd'hui de prendre la parole au nom de tous les personnels de soutien à cette recherche qui est le sujet incontournable à la fois de cette instance ainsi que de toute la population qui traverse cette crise sanitaire du COVID-19.

Ce projet de loi, dont nous avons eu connaissance il y a seulement quelques jours, nous l'attendions depuis bien longtemps. Un projet ambitieux qui aurait permis de nous projeter collectivement dans l'avenir et permettre une recherche apaisée et efficace...nous sommes, finalement, bien loin du compte.

Sans entrer dans la philosophie même de ce texte pas plus que dans l'aberration d'un calendrier contraint (CESE, CNESER, CSFPE et CTMESR sur une dizaine de jours), je tenais à vous rappeler, même si vous le savez parfaitement, ce qu'est une équipe de recherche : une équipe de recherche, n'est pas constitué que des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Comme vous l'avez écrit dans le rapport annexé « Le système de recherche français s'appuie aussi sur une richesse insuffisamment soulignée et pourtant essentielle : ses personnels ingénieurs et techniciens et administratifs, notamment dans les laboratoires ».

Pour permettre à ces collègues de faire de la recherche il est nécessaire de mettre en place une équipe avec des personnels administratifs, techniques et de bibliothèques suffisants et reconnus tant dans leurs missions que dans leur rémunération. C'est la stabilité de cette équipe et l'engagement dans un objectif commun qui permettra la réalisation la plus efficace.

Et pour maintenir cette stabilité, qui est la garante d'un grand service public de recherche, il ne faut surtout pas introduire plus de précarisation comme ce projet de loi propose de le faire. J'ai déjà eu l'occasion de vous faire part de nos inquiétudes et nos collègues sont épuisés physiquement et moralement. Ils ont un besoin urgent d'être enfin reconnus dans leurs missions, leurs carrières et leurs rémunérations. Nous espérons que les créations de postes annoncés ce feront rapidement et réellement sans qu'ils soient uniquement un moyen d'augmenter la masse salariale des établissements.

Dans ce projet de loi, et c'est sans doute normal, ne sont justement pas abordés ces questions essentielles et une revalorisation indemnitaire ne peut pas être le seul moyen pour revaloriser les carrières des personnels BIATSS de l'ESR. Nous attendons donc que vous en preniez toute la mesure afin de lancer très rapidement un agenda social, à l'instar du ministère de l'Éducation Nationale, avec les organisations syndicales. Dialogue social qui a d'ailleurs fortement manqué pendant la période du confinement puis du déconfinement puisqu'il n'y a eu aucun CTMESR depuis le 23 janvier dernier.

Pour les élu·e·s A&I-UNSA et UNSA ITRF-BI-O
Martine Samama